

Paris, La Défense, le 7 octobre 2009



Transfert des parcs et mobilité des agents, c'est parti !

Déclaration préalable CFDT au groupe d'échanges du 2 octobre 2009

Aujourd'hui, nous discutons du processus de pré-positionnement et d'affectation des agents dans le cadre du transfert des Parcs aux collectivités territoriales au 1er janvier 2010.

Cette réunion du groupe d'échanges reportée du 24 septembre au 2 octobre grâce à la pression des organisations syndicales car les délais de réception des documents, (trois jours avant la date de la réunion) ne nous permettaient pas de nous approprier le texte ni de consulter nos équipes. Ce document a été de toute façon envoyé dans les services.

Cette circulaire prévoit notamment qu'au plus tard dans 20 jours, tous les OPA et les fonctionnaires concernés par le transfert au 1^{er} janvier 2010 (40 départements d'après vos estimations) devront avoir reçu une proposition de pré-positionnement, alors qu'ils ne connaissent pas aujourd'hui les organigrammes, les fiches de postes, les localisations, etc.

Nous le disons, le calendrier imposé est incompatible avec l'ampleur de la tâche. Depuis au minimum le 13 juillet 2007, date de remontée des Documents d'Orientations Stratégiques (DOS), nous savions que des OPA, et des fonctionnaires resteraient sur la « touche » et se verraient imposer une mobilité géographique et fonctionnelle.

Nous aurions pu discuter de cette circulaire depuis plusieurs années comme nous l'avions demandé. Une fois de plus, le dialogue social est bafoué dans ce Ministère et nous reconnaissons bien là les méthodes de notre secrétaire général qui n'offre aucun espace pour le dialogue social, en mettant la pression sur ses services faisant fi de l'instruction de notre Ministre du 23 mars 2009 dont l'objet est l'amélioration du dialogue social.

C'est n'importe quoi !

Les OPA non transférés seront affectés dans les services de l'État et majoritairement dans les DIR.

Celles-ci se sont construites sans ménager d'espace pour recevoir les OPA conformément aux instructions de la Direction des Routes et maintenant c'est dans la précipitation qu'on leur demande de positionner ces OPA sans réflexion globale d'organisation et sans apporter de réponse aux interrogations légitimes de l'ensemble des personnels des parcs.

Nous exigeons que le processus de pré positionnement tel qu'il est décrit dans la circulaire à savoir :

- **La présentation des organigrammes**
- **La publication des fiches de poste**
- **Le recueil des vœux des agents**
- **L'entretien individuel, et plus largement tout ce qui a trait à une information et communication suffisante à l'agent ainsi que les délais de réflexion, soient respectés.**

Les agents doivent avoir l'assurance du maintien de leur rémunération et des possibilités d'évolution .

L'absence de réponse de l'agent sur son pré positionnement ne doit pas valoir acceptation, dans tous les cas l'agent doit formuler clairement son intention par écrit , il doit pouvoir à sa demande être accompagné lors de l'entretien individuel.

Un véritable accompagnement social doit être mis en place et des surnombres doivent être autorisés.

Un comité de suivi est à créer pour examiner les situations particulières non réglées par les CAP et CCOPA, nous demandons également une étude d'impact par département sur les situations des agents avant et après transfert.

Ce qui permettra d'anticiper les problèmes pour les transferts de 2011.

Avant 13 jours, vous serez pré-positionné !

Une quarantaine de départements veulent un transfert au 1er janvier 2010. Cela reste à confirmer par la promulgation de la loi et par la signature des conventions.

Cette loi a été votée au Sénat, puis modifiée et votée à l'Assemblée Nationale. Elle passe donc en commission mixte paritaire, le 13 octobre 2009.

Après promulgation de la loi, le décret de transfert et la convention-type suivront.

Cette convention qui doit être signée entre le préfet et le président du conseil général au plus tard le 1er décembre 2009, pour un transfert au 1er janvier 2010 laisse peu de temps aux collectivités et aux services de l'État pour organiser les transferts.

Une circulaire « pré-positionnement » dont le projet a déjà été mis en ligne

pour les services a été signée le 7 octobre 2009 par le Secrétaire Général.

Elle impose aux services de pré-positionner tous les agents (Fonctionnaires, Non-titulaires, OPA) transférés aux collectivités ou dans les services de l'État (DIR et SN pour les OPA) avant le 20 octobre 2009.

Pour ce pré-positionnement, tous les agents fonctionnaires, non-titulaires, OPA doivent avoir connaissance :

- Des organigrammes « État /collectivités »
- Fiches de postes avec bien sûr le lieu d'affectation

La procédure :

- Recueil des vœux des agents
- Pré-positionnement des agents par le chef de service
- Contestations si nécessaire avec 3 propositions alternatives de l'agent
- Affectation définitive
- Recours CAP CC/OPA, CCP
- Affectation après recours en CAP, CC OPA, CCP
- Transferts

Commentaires CFDT

Une fois de plus, ce transfert s'organise dans la précipitation.

Dans le cadre d'un transfert global sans modification de l'implantation du Parc et des missions, nous pourrions admettre que cette précipitation est tolérable. Et ce, même si beaucoup d'interrogations sur les garanties de rémunérations, le statutaire et les évolutions possibles dans les cadres d'emplois de la FPT restent à ce jour sans réponse et ce n'est pas le dernier courrier du Secrétaire général qui apaisera nos craintes.

Par contre en cas de transfert partiel avec une mobilité imposée aux personnels dans les services de l'État (DIR et SN pour les OPA), avec changement d'affectation, de fonctions et d'organisation du travail, et ce, sans aucune garantie en terme d'évolution de carrière, sans étude d'impact (situation avant, situation après transfert) de conséquences (déplacement, rémunération, amplitude de la journée etc.) c'est inadmissible.

Ce Ministère est déjà comparé à France Télécom en terme de management, notre Ministre devrait tout en sauvant la planète consacrer un peu de temps à ses agents.

En résumé, aucune garantie sur la mobilité, pas de surnombres résorbables,

pas de cellule d'accompagnement, pas de commission de suivi nationale ! nous sommes dans des procédure normales de changement de poste. A vous de vous débrouiller si le poste proposé ne vous convient pas !

Malgré le discours rassurant de l'administration sur l'anticipation et la création des postes en DIR et SN qui permettront d'accueillir les OPA non transférés.

Aux questions posées par la CFDT « sur quels postes, quelle mobilité kilométrique moyenne imposée, sur quel métier etc. ? » le silence devient pesant !

Le combat n'est pas fini ! Nous vous invitons à faire remonter les difficultés que vous rencontrez et nous interviendrons au niveau national.

En octobre, d'autres réunions sont prévues avec la DRH, sur le droit syndical, le décret d'intégration, et le catégoriel. il est bien évident que la CFDT continue à porter ses revendications.

Bon courage à toutes et tous !

Pour mémoire, quelques dates :

2 avril 2009 vote de la loi « transfert des parcs au sénat

30 juillet 2009 circulaire du Secrétaire Général « état des lieux sur le transfert des parcs »,

31 août 2009 lettre intersyndicale CFDT/CGT/FO « OPA » à BOORLO,

14 septembre 2009 audience intersyndicale « OPA » CFDT/CGT/FO avec la Directrice des ressources humaines (DRH),

16 septembre 2009 réunion intersyndicale nationale « OPA » CFDT/CGT/FO,

21 septembre 2009 audience intersyndicale « OPA » au cabinet du Ministre,

22 septembre 2009 vote de la loi à l'assemblée nationale,

25 septembre 2009 réponse du secrétaire général à la CFDT

30 septembre 2009 réunion intersyndicale « OPA/DRH » sur la circulaire « transferts, pré-positionnement »,

1er octobre 2009 réunion de l'équipe animatrice nationale CFDT « OPA »

2 octobre 2009 groupe échange OS/DRH sur la circulaire « transferts et pré-positionnement,

20 octobre 2009 fin du pré-positionnement de tous les agents des parcs et des services supports.

22 et 29 octobre 2009 réunion OS/DRH sur le droit syndical, le catégoriel etc ces dates reste à confirmer.